

Notice

Cette note a pour objet d'accompagner les entreprises postulantes à la qualification 7121 dans la production des photographies attendues dans le dossier technique.

Pour rappel, l'entreprise doit fournir pour l'un des chantiers de référence (selon que ces points soient applicables par rapport au chantier choisi) les photographies suivantes:

- le traitement des éléments dégageant de la chaleur
- la mise en place de déflecteurs, s'ils sont nécessaires
- le traitement des dispositifs électriques
- le traitement des conduits de fumée
- la pose de repères dimensionnels - une photographie de la fiche de chantier agrafée dans les combles avec une étiquette des sacs utilisés
- une photographie des pige montrant la hauteur à laquelle l'isolant a été soufflé.
- le traitement des trappes d'accès
- le traitement des parties non isolées
- le traitement des systèmes de ventilation

➤ La mise en place de déflecteurs, s'ils sont nécessaires

Cas 1 : Déflecteurs nécessaires



Cas 2 : Déflecteurs non nécessaires



➤ Le traitement des trappes d'accès



➤ Le traitement des dispositifs électriques, des éléments dégageant de la chaleur



➤ Le traitement des systèmes de ventilation



- Le traitement des conduits de fumée



- La fiche de chantier agrafée dans les combles avec une des étiquettes des sacs utilisés



- Repères dimensionnels et hauteur d'isolant soufflé



- Vue d'ensemble



Ressources utiles disponibles sur la **QUALIBATHEQUE**, accessible depuis votre [espace entreprise](#) :

- **NF DTU 45.11 de mars 2020 « Isolation thermique de combles par soufflage d'isolant en vrac »**
➤ **CPT 3816 de juillet 2020 « Guide sur les travaux d'isolation thermique de parois horizontales et verticales traversées ou adjacentes à un conduit de fumée »**
➤ **Fiche d'autocontrôle des travaux relatifs à « Isolation des combles perdus »**

Autres ressources utiles :

- **Plaquette technique publiée par l'AQC sur le thème : « MEMO CHANTIER Isolation des combles perdus par soufflage »** [\(lien\)](#)